

REGLEMENT INTERIEUR

LIE AUX ACTIVITES

DU POLE ENFANCE / ENSEIGNEMENT

SOMMAIRE

4	LES ACTIVITES PROPOSEES	Page 3
	 Les Activités Scolaires, 	
	 Les Activités Périscolaires, 	
	 Les Activités Extrascolaires. 	
4	LE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES	Page 5
	 La Restauration Scolaire, 	
	 L'Accueil Périscolaire du Matin ou du Soir, 	
	o L'Accueil <mark>du M</mark> ercredi et des Ac <mark>tiv</mark> ités Extrascolaires.	
4	L'ADHESION	Page 6
4	LA TARIFICATION	Page 6
4	LA RESERVATION / L'ANNULATION	Page 6
4	LA FACTURATION	Page 7
4	LE REGLEMENT	Page 7
4	ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR	Page 8

Ce présent règlement intérieur a été présenté pour approbation en séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2022. La Commune se réserve le droit de modifier ce règlement en fonction de l'évolution des dispositions légales, réglementaires en vigueur.



Le Pôle Enfance/Enseignement propose les activités suivantes :

ACTIVITES SCOLAIRES	ACTIVITES PERISCOLAIRES	ACTIVITES EXTRASCOLAIRES
Restauration Scolaire	Accueil Périscolaire Centre	Petites Vacances – Château Enchanté
Aide aux Devoirs	Accueil Périscolaire Sous le Bois	Petites Vacances – Suzanne Lannoy Blin
	Accueil <mark>du Mercre</mark> di – Château E <mark>nchanté</mark>	Petites Vacances – Dorlodot
	Accueil du Mercredi – Suzanne Lannoy Blin	Vacan <mark>ces E</mark> té – Château Enchanté
	Accueil du Mercredi <mark>– Do</mark> rlodot	Vacances Eté – Suzanne Lannoy Blin
		Vacances Eté – Mandela
		Vacances Eté – Mespreuven

Les activités périscolaires et extrascolaires sont organisées selon les réglementations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection Maternelle Infantile.

Pour l'ensemble des activités proposées, le déplacement se fera soit à pied, en camionnette ou en bus.

Les Activités Scolaires

Elles permettent aux enfants scolarisés dans les écoles de Louvroil d'utiliser les services de restauration scolaire sur 2 sites selon l'âge. Il est également proposé l'aide aux devoirs sur l'ensemble des écoles élémentaires (Sauf Les Longs Près qui sont pris en charge par l'association « Le RAIL ATAC »)

La Restauration Scolaire

Ce service est proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sous la responsabilité totale de la Ville de LOUVROIL, de 11h30 à 13h30.

<u>L'Aide aux Devoirs</u>

Ce service lié au cursus scolaire est disponible, pour les enfants des écoles élémentaires Mandela, Mespreuven et Suzanne Lannoy Blin, les lundis, mardis et jeudis, de 16h30 à 17h50, encadré par les animateurs du pôle.

Les Activités Périscolaires

Elles sont proposées aux familles qui ont besoin de déposer leurs enfants en garderie avant et après le temps scolaire. Un accueil périscolaire du mercredi est également possible pour les enfants de 2 à 11 ans révolus.

Les Accueils Périscolaires

L'accueil périscolaire est ouvert au sein des Maisons de la Parentalité du Centre et de Suzanne Lannoy Blin pour les enfants scolarisés dans nos écoles. Il est proposé tous les jours de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h00.

Le Périscolaire du Mercredi

Le périscolaire du mercredi permet aux enfants âgés de 2 à 11 ans de venir se divertir, s'amuser et se retrouver entre copains. Il est ouvert à partir de 8h15 à 17h15, en journée complète avec restauration possible ou en demi-journée.

Les enfants âgés de moins de 6 ans seront accueillis, soit dans l'enceinte du Château Enchanté, soit à la Maison de la Parentalité Suzanne Lannoy Blin.

Les enfants de 6 ans à 11 ans se réuniront au Groupe Scolaire Suzanne Lannoy Blin via l'Accueil Dorlodot.

Les Activités Extrascolaires

Elles sont proposées prioritairement aux enfants de Louvroi<mark>l mais ég</mark>alement possibles pour les extérieurs sous réserve de places disponibles.

Les Accueils de Loisirs – Petites Vacances

Les Accueils de Loisirs des Petites Vacances permettent aux enfants âgés de 2 à 11 ans de venir se divertir, s'amuser et se retrouver. Accueil journalier de 13h30 à 17h30, sauf le mercredi de 9h00 à 17h00.

Les enfants âgés de moins de 6 ans seront accueillis, soit dans l'enceinte du Château Enchanté, soit à la Maison de la Parentalité Suzanne Lannoy Blin.

Les enfants de 6 ans à 11 ans seront accueillis au Groupe Scolaire Suzanne Lannoy Blin via l'Accueil Dorlodot.

Les Accueils de Loisirs d'Eté

Ces Centres d'Eté accueillent les enfants âgés de 2 à 15 ans révolus. L'Accueil sera planifié à la semaine (4 demi-journées et une journée complète) et se fera dans différents lieux de la Ville.

LE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

Les enfants adhérant aux activités proposées seront sous la responsabilité du personnel communal et devront respecter les règles de vie mises en place dans chaque structure.

La Restauration Scolaire

Lors de l'inscription, il sera proposé de choisir le type de repas (normal ou substitution).

Les enfants, scolarisés en maternelle, se rendront, à pied ou en bus, au Château Enchanté pour prendre le repas réalisé par un prestataire extérieur.

Les enfants, scolarisés en élémentaire, se présenteront, à pied ou en bus, au Collège Jacques BREL pour prendre le repas préparé par leur cuisinier.

Les menus seront affichés dans les écoles ou consultables sur le site de la ville ou via l'application BL Enfance.

L'Accueil Périscolaire du Matin ou du Soir

Une collation sera fournie à chaque écolier. Si l'enfant a une pratique alimentaire spécifique, cela devra être indiqué dans le dossier d'inscription.

Pendant la période d'accueil, les devoirs ne seront pas effectués. Il s'agit d'un temps de détente pour l'enfant. Des activités ludiques seront proposées.

L'Accueil du Mercredi et des Activités Extrascolaires

Chaque participant se verra proposer une collation pendant l'accueil. Si l'enfant a une pratique alimentaire spécifique, cela devra être indiqué dans le dossier d'inscription.

Les enfants fréquentant les activités devront être autonomes sur la propreté. Les encadrants pourront refuser l'enfant pour cette raison.

Les enfants devront venir en tenue adéquate, en chau<mark>ssures adaptées.</mark> La casquette (ou chapeau) sera obligatoire en période de beau temps.

Pour les plus jeunes, un sac à dos, comprenant une tenue complète de change, est recommandé.

Les enfants porteurs d'allergies alimentaires, ou dont l'état de santé nécessite un régime particulier ou une prise en charge particulière, seront accueillis et inscrits après constitution d'un Protocole d'Accueil individualisé (PAI). Celui-ci sera établi conjointement avec les parents, le médecin ou l'infirmière scolaire ou la PMI, le Maire et le(s) responsable(s) de l'établissement.

En cas d'accident, la famille sera immédiatement informée. À cet effet, les parents doivent fournir des coordonnées téléphoniques à jour. Les services communaux ne seront en aucun cas tenus responsables si les numéros transmis ne sont pas valides.

Pour l'ensemble des activités périscolaires et extrascolaires, l'enfant devra être accompagné et récupéré jusqu'au lieu d'accueil par une personne autorisée, énumérée dans le dossier d'inscription. Pour les enfants de plus de huit ans désirant rentrés seul au domicile, une autorisation écrite sera sollicitée de la part d'autorité parentale.

Il est vivement demandé de ne pas apporter d'objets de valeurs dans les structures. La Ville de LOUVROIL décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration ou d'échange entre enfants.



L'inscription au(x) service(s) est obligatoire. Dans le cas contraire, l'enfant ne pourra en aucun cas être accueilli.

Un dossier au nom de chaque enfant doit être constitué par la famille, via le portail familles BL ENFANCE, https://portail.berger-levrault.fr/MairieLouvroil59720, avant la date d'accueil souhaitée. Le dossier est commun à tous les services scolaires, périscolaires et extrascolaires de la commune.

Un renouvellement d'inscription est également nécessaire, en début de chaque nouvelle année scolaire, afin de permettre une actualisation des données relatives à la famille et à l'enfant.

Les modalités d'inscription ou de réinscription seront formulées sur le site de la Ville : https://www.louvroil.fr/enseignement-scolaire/ ou via le portail familles BL ENFANCE.

Il est impératif de signaler immédiatement tout changement de situation par l'intermédiaire du portail familles BL Enfance ou par mail à portailfamille@louvroil.fr.



Les tarifs sont établis par délibération du Conseil Municipal de LOUVROIL. Chaque activité commencée sera facturée.

Pour les Activités Périscolaires et Extrascolaires, les prix sont modulés en fonction du quotient familial de la famille, selon le dispositif Loisirs Equitables Appliqués avec la Caisse d'Allocations Familiales.

En l'absence des pièces justificatives permettant d'établir la participation familiale, le tarif maximal sera appliqué.

En cas de changement de quotient familial en cours d'année, le nouveau tarif sera appliqué le mois suivant la réception en mairie de la nouvelle notification, sans rétroactivité.

LA RESERVATION / L'ANNULATION

L'ensemble des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires devra faire l'objet d'une réservation via le portail Familles BL ENFANCE de la Ville (https://portail.berger-levrault.fr/MairieLouvroil59720) ou via le site internet de la Ville de LOUVROIL (https://www.louvroil.fr/enseignement-scolaire/)

Le pôle Enfance/enseignement se tient à votre disposition pour toute demande aux coordonnées énumérées en bas de page.

La réservation de l'activité (Scolaire et/ou Périscolaire) devra impérativement avoir eu lieu au minimum 5 jours ouvrés avant la date souhaitée.

Jour de Réservation	Jour Souhaité
Mercredi	Lundi
Jeudi	Mardi
Vendredi	Mercredi (Accueil Loisirs)
Samedi	Jeudi - Vendredi

En ce qui concerne les Accueils de Loisirs pendant les Vacances, la réservation devra avoir lieu 10 jours ouvrés avant la semaine souhaitée.

En cas d'absence, il conviendra d'en avertir le Pôle Enfance/Enseignement, par mail (<u>portailfamille@louvroil.fr</u>) ou par téléphone au 03.27.53.10.80,

- Avant 9h30 pour la Restauration Scolaire,
- Avant l'accueil pour les autres activités.

Le report ou le remboursement pourra avoir lieu si :

- Le professeur est absent,
- Grève,
- Sortie Scolaire,
- Présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant, transmis sous 1 semaine,
- Présentation d'une attestation de rendez-vous au nom de l'enfant, transmis sous 1 semaine.

Sans respect de ces conditions, le service réservé sera systématiquement facturé.

LA FACTURATION

La facturation est établie, à l'issue de la réservation par le Pôle Enfance/Enseignement.

Elle sera consultable et téléchargeable, via le portail familles BL Enfance.

La disponibilité de la facture vous sera notifiée par mail, sms ou par l'application BL Enfance.

Elle devra être payée avant l'utilisation de l'activité. Le cas échéant, l'enfant ne pourra être accepté.

Tout litige lié à la facturation devra être communiqué au Pôle Enfance/Enseignement, dans le mois suivant la réception de la facture, soit par téléphone (03.27.53.10.80) ou par mail (<u>portailfamille@louvroil.fr</u>). La régularisation éventuelle interviendra sur la facture suivante. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Dans le cas d'une garde alternée, il est demandé de préciser à la réservation le nom du parent payeur.

LE REGLEMENT

Le règlement des factures pourra être réalisé sous différentes modalités, soit par :

- Prélèvement Automatique,
- Paiement en ligne via l'Espace Famille,
- Chèques,
- Carte Bleue,
- Espèces,
- Chèques CESU (pour certaines activités).

En cas de difficulté de paiement, les familles louvroiliennes peuvent s'adresser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En cas de non-paiement, une mise en recouvrement sera engagée par le Trésor Public qui procédera aux poursuites d'usage pour obtenir les règlements des sommes dues. Si la situation d'impayés persiste, une suspension temporaire d'accès aux services pourra être envisagée.

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Les structures municipales sont ouvertes aux enfants et aux familles, dans le respect :

- des agents municipaux, du personnel intervenant,
- des usagers des différentes structures,
- des locaux et matériels mis à disposition,
- des règles d'hygiène et de sécurité.

La Ville de LOUVROIL engagera une procédure pouvant aller jusqu'à l'exclusion en cas de comportement d'un usager (enfant ou parent) portant préjudice à la vie collective et au bon fonctionnement de la structure.

L'inscription aux services scolaires, périscolaires et extrascolaires vaut acceptation dudit règlement de la Ville de LOUVROIL.

Ce présent document se	era lu et approuvé par le foyer.		
	M	Louvroil, Le 13 décembre 202 Le Maire, Guiseppe ASCONE	22.

SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX				
A		A		
Le		Le		
Le Père		La Mère		